



## Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

### Extrait du registre des délibérations

## Comité syndical du 20 décembre 2024 Délibération n° 2024-37

**Objet de la délibération :** Contrat Local de Santé 2025-2029

**Président :** Patrick MOLINOZ

**Secrétaire de séance :** Laurence PORTE

**Lieu de la réunion :** Venarey-Les Laumes

**Nombre de membres du Comité Syndical :** 47 titulaires (et 47 suppléants)

**Nombre de membres présents :** 28

**Date de convocation :** 13 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre le vingt décembre à dix-huit heures, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

**Membres présents :** Philippe LUCOTTE, Danielle MATHIOT, Maryse NADALIN, Dominique BOUISSON (Montbardois) ; Arnaud LEMAIRE, Michel ROIGNOT, Marc CHEVILLON, Pascal CHAUVENET ; (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Marie-Christine LENOIR, Florence DELARUE, Dominique BONDIVENA, Gilbert THOREY, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, Guy MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Denis NEAULT, Eveline DELOINCE, (Pays d'Arnay-Liernais) ; Didier PASQUET, Françoise GUERRIER, Jean-Paul QUESTÉ, (Saulieu) ; Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Catherine SADON, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

**Membres excusés :** Alain BECARD, Yves BILBOT, Marc GALZENATI, Danièle MATHIOT, Colette RÉMOND, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Paul ROBINAT, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE (Ouche et Montagne) ; Patrice DORMENIL, Pierre POILLOT, Francis GUYOT (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Françoise GUERRIER (Saulieu) ; Eric BAULOT, Samuel GALAUD, Patricia NORE RENOT (Terres d'Auxois).

#### PAYS AUXOIS MORVAN



[www.auxoisrnorvan.fr](http://www.auxoisrnorvan.fr)



03 80 49 65 09



13 rue de l'hôtel de ville  
21350 Vitteaux

Outil privilégié de coordination sur un territoire pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, le Contrat Local de Santé est un outil innovant consacré par la loi HPST du 21 juillet 2009. Il définit l'action assurée par ses signataires, leurs missions et leurs engagements, les moyens qu'ils y consacrent et les modalités de financement, de suivi et d'évaluation. A cet effet, le directeur général de l'agence régionale de santé peut attribuer des crédits du fonds d'intervention régional mentionné à l'article L. 1435-8.

Le CLS permet de renforcer les liens entre l'Agence Régionale de Santé, les collectivités territoriales et les partenaires (Conseil Régional, Conseil Départemental, Préfecture, Assurance Maladie, centres hospitaliers, associations, acteurs libéraux...).

Le CLS est publié sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé afin de permettre aux établissements de santé publics et privés, aux structures médico-sociales, aux professions libérales de la santé et aux représentants d'associations d'usagers agréées de prendre connaissance des actions du contrat.

Un premier CLS a été signé en décembre 2016 pour une durée de 3 ans. Il s'articulait autour de trois grands axes thématiques :

- Axe 1 : Renforcer les soins de proximité
- Axe 2 : Améliorer les parcours de santé
- Axe 3 : Améliorer la prise en charge médico-sociale

En raison de la situation sanitaire exceptionnelle de pandémie de Covid-19, le contrat a été prolongé par voie d'avenants jusqu'à la signature du prochain contrat. A l'issue de l'évaluation du CLS restituée par le cabinet ACSANTIS aux acteurs du territoire et aux partenaires du contrat le 4 juillet 2022, des freins structurels ont été identifiés :

- Problématique de l'offre de soins et de la démographie médicale identifiée comme prioritaire
- Manque d'interconnaissance entre les acteurs du territoire
- Des interventions sectorisées
- Un contexte de vieillissement démographique

Par ailleurs, des besoins ont également été mis en lumière :

- Garantir l'existant (offre de soins, système de solidarité)
- Améliorer la coordination entre les dispositifs et les acteurs
- Soutenir l'attractivité du territoire, l'interconnaissance
- Déployer des actions de prévention
- Renforcer les formations, les coopérations notamment en santé mentale

Compte tenu des attentes du territoire et des éléments de diagnostic de l'Observatoire Régional de la Santé, trois axes forts ont été dégagés pour la suite :

- Axe 1 : la démographie médicale et coordination des professionnels de santé,
- Axe 2 : la prévention au service d'une meilleure prise en charge des patients,
- Axe 3 : la santé mentale (déclinaison du PTSM sur le territoire).

Enfin, le territoire a souhaité se donner les moyens de mise en œuvre et de montée en puissance du nouveau CLS en recrutant une chargée de mission Santé dédiée à temps plein (prise de poste en mars 2024).

8 groupes de travail regroupant élus, professionnels de santé et acteurs de la santé des 6 communautés de communes du territoire, ont engagé un travail de réflexion et d'échanges à compter de juin 2023 pour donner naissance à 16 fiches actions rédigées par l'ARS et la Chargée de Mission Santé du PETR.

Axes stratégiques	Fiches actions
AXE 1 Démographie médicale	1.1 Cabinet éphémère de Venarey-Les Laumes
	1.2 Renforcer l'attractivité du territoire
	1.3 Encourager et intensifier l'interconnaissance des pratiques et de l'offre de soins
	1.4 Inciter et faciliter l'installation des étudiants en santé sur le territoire
AXE 2 Santé mentale	2.1 Agir sur la prise en charge des conduites addictives
	2.2 Déployer des formations Premiers Secours en Santé Mentale
	2.3 Accompagner la dynamique de prévention des violences conjugales, intrafamiliales et sexuelles
	2.4 Développer la sensibilisation en santé mentale et lutter contre la stigmatisation
AXE 3 Prévention	3.1 Soutenir le développement des compétences psychosociales
	3.2 Lutter contre le surpoids et l'obésité, notamment infantile, en promouvant la nutrition et l'activité physique, en lien avec le Projet Alimentaire Territorial
	3.3 Aider à la mise en place des bonnes conditions pour le maintien à domicile des personnes âgées
	3.4 Mieux prévenir et dépister les cancers
	3.5 Lutter contre la prolifération des espèces invasives, telles que l'ambrosie, les chenilles processionnaires, les tiques
	3.6 Mesurer les niveaux de radon et mettre en place des mesures de ventilation ou d'étanchéité appropriées lors de la rénovation énergétique (sur le Morvan)
AXE 4 Coordination et Ingénierie	4.1 Animer, communiquer et suivre la mise en oeuvre du Contrat
	4.2 Evaluer le Contrat Local de Santé

Le contrat socle ainsi que les fiches actions ont pour signataires d'une part :

L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne- Franche-Comté, Le PETR Auxois Morvan, Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or,  
et d'autre part : l'État, le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, l'Education Nationale, la Caisse Régionale MSA Bourgogne, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Côte-d'Or, e Centre Hospitalier de Semur-en-Auxois et le Centre Hospitalier Haute Côte-d'Or, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Auxois Morvan, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Centre 21, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Sud Côte-d'Or, le Projet Territorial de Santé Mentale.

Il vous est demandé de bien vouloir valider les axes stratégiques et les fiches actions de ce contrat, et d'autoriser Monsieur le Président à le signer ainsi que tous documents nécessaires à la mise en oeuvre de ce contrat pour la période 2025-2029.

#### Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

- 1) Approuve les axes stratégiques du Contrat Local de Santé de l'Auxois Morvan pour 2025-2029, ainsi que les fiches actions correspondantes ;
- 2) Autorise Monsieur le Président à signer le présent Contrat Local de Santé ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en oeuvre pour la période 2025-2029

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

ID : 021-200048544-20241220-2024\_37-DE



Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural  
du Pays de l'Auxois Morvan

*Ampliation adressée à :*

*Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,  
Madame la Trésorière de Venarey-Les Laumes.*